



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co. plac. de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 14 juin, Du 15, Du 16.

Cahors, le 16 Juin 1869

BULLETIN.

Un journal de Paris contient au sujet des derniers événements, les renseignements que voici :

La police a saisi des papiers, obtenu des révélations fort curieuses, et elle est en train de débrouiller les fils de cette affaire compliquée.

Ce qui est dès à présent démontré, c'est que les troubles n'ont pas été l'œuvre du hasard ni même de quelques malfaiteurs, profitant des rassemblements pour casser des lanternes ou faire des simulacres de barricades ; il y avait un plan étudié, recommencé chaque soir avec persistance et des gens salariés pour l'accomplir.

Le projet de loi relatif à l'abolition de la contrainte par corps réadopté par la Chambre des députés belges, est revenu dans le Sénat. Les dispositions de l'assemblée ne paraissent pas avoir changé.

tière de presse et de quasi-délits cesseront leur effet au premier janvier 1871, si elles ne sont renouvelées. Cet amendement, renvoyé à l'examen de la Commission de la justice, a été adopté par 30 voix contre 24 sur le rapport conforme de cette Commission.

L'examen du projet de loi concernant la régence, continue à Madrid. La séance du 12 juin a fourni au général Prim, qu'on ne savait pas si républicain, l'occasion de défendre la république Mexicaine, attaquée par le député Navarro.

Une dépêche de Berlin affirme de bonne source, contrairement à ce qu'on prétend plusieurs journaux d'outre Rhin qu'il n'a rien été décidé dans les conseils de la Prusse au sujet de la délivrance pour cet hiver d'un grand nombre de congés dans l'armée, sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à cette nouvelle, on ne peut s'empêcher de regretter les dispositions plus conciliantes de la part du Cabinet de Berlin dont elle est sinon la preuve, tout au moins l'indice.

On mande de Prague : Dans la nuit du 10 au 11, une bombe a éclaté devant la direction de la police ; dix-sept fenêtres ont été brisées ; les rédacteurs des journaux dévoués à la constitution ont reçu des lettres menaçantes ; des affiches seditieuses ont été saisies ; enfin, des arrestations ont eu lieu.

Le Roi de Grèce est parti de Corfou, où il a laissé la reine, et est rentré à Athènes pour présider l'ouverture de la Chambre des députés qui aura lieu le 17 juin.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Berlin, 14 juin.

Des journaux ont annoncé qu'il était question d'accorder pour cet hiver un plus grand nombre

de congés dans l'armée. On assure de bonne source qu'il n'a été rien décidé à ce sujet.

New-York, 13 juin. (par le câble atlantique.)

L'agent des insurgés de Cuba à Washington, a demandé au gouvernement américain de reconnaître l'indépendance de Cuba par suite de la démission du général Dulce.

On assure que le gouvernement américain serait résolu à ne pas reconnaître l'insurrection Cubaine.

Madrid, 13 juin.

La Gazette publie un décret de M. Sagasta convoquant pour le 4 juillet les électeurs de la circonscription de Zamora, à l'effet d'être deux députés.

L'Empire et les Travailleurs

On aurait beau nous le corner cent fois aux oreilles, jamais nous ne croirions que ce soient des ouvriers, de vrais et honnêtes ouvriers, qui pratiquent les troubles dont Paris et plusieurs grandes villes ont été le théâtre ces jours passés.

Aucun régime, aucun pouvoir n'a fait pour eux autant que le second empire. Cela est si vrai que l'on entend fréquemment, dans certains groupes de la bourgeoisie et du patriarcat, reprocher à ce gouvernement sa sollicitude pour les classes laborieuses. Reproche injuste, attendu que les améliorations morales et matérielles accomplies depuis vingt ans ont profité à la nation tout entière.

Ainsi que le rappelle un journal conservateur, c'est l'Empire qui a consacré d'une manière définitive l'avènement des travailleurs à la vie politique par le rétablissement du suffrage universel, qu'avait mutilé la loi du 31 mai.

C'est l'Empire qui a consacré leur égalité devant la justice par l'abrogation de l'article 1781 du code civil.

C'est l'Empire qui a développé le principe de la mutualité et de la coopération par des lois qu'anime une double pensée de prévoyance et de bienfaisance.

C'est l'Empire qui a créé ces asiles où les ouvriers convalescents trouvent l'instruc-

tion de l'esprit en attendant la santé du corps.

C'est l'Empire qui a répandu le bien-être dans les classes laborieuses, en imprimant aux travaux publics cette impulsion féconde dont elles ont bénéficié, dont elles bénéficieront encore.

Et c'est par ce côté, nous voulons dire quant à l'avenir, que l'ouvrier, l'artisan, l'entrepreneur, le marchand, l'industriel, sont surtout intéressés à la conservation du gouvernement actuel. Supposons qu'il survienne un changement politique, quel qu'il fût il serait certainement préjudiciable au travailleur de la blouse ou du paletot, de l'usine ou de l'atelier, du champ ou de la vigne. Sans mépriser le passé, il est permis de rappeler que, sous les précédents régimes, on s'occupait un peu plus des privilèges de l'aristocratie, des satisfactions de la bourgeoisie, que des droits et des intérêts de la classe ouvrière.

Il y a, dit-on, la République.

Malheureusement, la République n'est plus qu'un mot, et ce mot a perdu son prestige parmi les cœurs généreux, les esprits clairvoyants, parmi les hommes de bon sens et de courage. On savait, d'après les souvenirs de 1848, ce que la République avait été ; on sait, d'après le langage des clubistes et les actes des émeutiers ce qu'elle voudrait être.

Voilà, citoyens, ce que vous promettent les réformateurs qui en attendant l'heure républicaine et pour la faire sonner plus vite, brisent les devanures, saccagent les boutiques, assomment les sergents de ville, toutes choses qui ne peuvent manquer d'activer les affaires, de fortifier le crédit, d'accroître la vente du magasin et le travail de la fabrique !...

Le secrétaire de la rédaction :

LOUIS LAYTOU.

Ce que veut la Province

Nous extrayons d'un excellent article du Pays les passages suivants :

Pour indiquer avec certitude le principe politique nouveau, qui se dégage énergiquement en France, il faut se rappeler que le suffrage universel a déplacé le pouvoir, et que, désormais, c'est la démocratie qui constitue l'élément principal de la société.

La démocratie, en France, représente deux éléments semblables d'origine, mais très-divers de situation. Ce sont partout, dans les campagnes comme dans les villes, des éléments ouvriers qui constituent la démocratie ; seulement, le milieu dans lequel vit et agit cette démocratie a produit un état et des sentiments différents.

En province, dans les petites villes, la démocratie est conservatrice, parce qu'elle est généralement propriétaire, dans une mesure quelconque, et que la propriété, unie à la famille, inspire et fortifie l'esprit d'ordre.

Dans les grandes villes, la démocratie est turbulente, mobile, enfiévrée de systèmes sociaux, parce qu'elle est généralement prolétaire, et que l'esprit du prolétaire est naturellement enclin à des changements, dans lesquels il espère retrouver une amélioration.

Le démocrate rural, qui tient sa maison, son jardin, son champ, acquis à force de travail, se cramponne à l'ordre présent. Le démocrate des grandes cités, qui loge et qui dine du salaire quotidien, cherche aux luites et aux soucis du présent une consolation dans les rêves de l'avenir.

Les questions purement politiques, qui ont tant passionné nos pères, tendent donc à s'affaiblir, et à être remplacées par des questions économiques et fiscales.

La sécurité, le travail productif, l'éducation des enfants, — l'écoulement facile des denrées, les communications promptes et aisées, — l'abaissement à un taux raisonnable et pratique de certains impôts, de certains droits : tels sont, en général, les problèmes qui préoccupent les masses démocratiques, parce que ces problèmes les touchent directement, et qu'ils constituent la plus grande partie du milieu matériel et moral dans lequel elles vivent et se déve-

rièr, en embrassant Clopinet.

Pendant que chacun se concertait sur les mesures à prendre pour sauver la captive, le bossu se mit à bassiner son œil avec le vin qui restait dans le gobelet de Hubert.

Ce que c'est tout de même que de pouvoir supporter la boisson !... se disait Caget à part, étendu sous la table ; on ne jase que ce qu'on veut... et on est prêt à la riposte.

XII

L'inconnu.

Charles IX avait été élevé par le maréchal de Retz ; c'est assez dire que la perfidie formait le fond principal de son caractère, et cette perfidie, alimentée sans cesse par sa mère Catherine, permettait aux observateurs de prévoir de nombreux attentats sur la religion réformée.

Par suite de l'éducation du monarque, les mœurs de la cour étaient empreintes de tous les indices de la superstition, unie à la passion la plus romanesque.

En effet, a écrit un historien : Le fanatisme religieux déparait les vérités évangéliques ; la chiromancie et l'astrologie faisaient tache aux vraies croyances.

Bien plus, Catherine l'Italienne, organisme composé de fougue et d'ardeur, avait naturellement apporté, de sa volcanique patrie, une haine acrimonieuse pour tout ce qui n'était pas sa propre loi, sa propre religion.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 16 juin 1869. (N° 16)

LE TUEUR DU ROI Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XI

La comédie de l'ivresse. (Suite)

Hubert, simulant autant d'ivresse que Caget paraissait en avoir, prit dans ses bras le garçon boucher, duquel il avait rapproché son escabeau. — Heureusement que c'est pas loin ! bégaya-t-il aussi ; sans cela t'attraperais encore un éblouissement, mon petit Caget. Faut soigner ta santé, vois-tu ?

— Puisque vous savez l'affaire, pourquoi que tu me la demandes ?

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

— T'es raison... tout ça c'est des bêtises. A ta santé !

Caget se mit à caresser son verre. — Heu ! heu ! il est fameux, ce petit lait-là, dit-il ; et moi, je le reçois mieux dans mon estomac que le patron n'a été reçu par sa belle ; saistu, tripier ?

— Ah ! elle le reçoit donc mal ? — Comme un huguenot dans le palais de madame la reine Catherine. C'est une vertu, la petite. Oh ! je parle de jadis, quand il a été chez le sonneur.

Caget se leva en chancelant. — Est-ce que ton éblouissement reparait ? fit Hubert ; veux-tu vider un troisième pot ?

— Pas possible ! faut que j'aie retrouvé la femme qui... que... la femme que j'adore, quoi !...

Il retomba lourdement sur son escabeau, la tête sur la table. — Heureusement que tu ne vas pas loin... m'as-tu dit ?

— Non. — Mais où donc, enfin ? fit Hubert en essayant de soulever l'ivrogne.

— Là !... c'est tout à fait là... t'as deviné, triplier... C'est pourtant pas ma faute. Mais ne m'en veux pas, au moins.

— Caget ? Veux-tu que je fasse pour toi la commission dont tu t'es chargé ? Je te rapporterais la réponse... en vrai camarade, là !

— Oh ! ça sera un vrai service... d'amil grogna le garçon boucher.

— Hé bien, la maison où tu vas, comment est-elle ? à quoi la reconnaîtrai-je ?

— La... maison ? — Oui. — La maison... elle tourne, la maison ! Tra deri dera, brunette, piquette ! Et Caget glissa sous la table.

Hubert le crut ivre-mort. — Malédiction ! je n'obtiens rien de ce rustre, fit-il avec un mouvement de rage.

— C'est égal, nous en savons assez pour continuer nos recherches, dit Perrin Mauduit, qui entra suivi de tous les personnages cachés avec lui dans la chambre de Loysel.

— Merci, Hubert, reprit Etienne en lui serrant la main. Maintenant, il faut que cet ivrogne se lève et nous conduise !

— Oui ! oui ! affirmèrent les ouvriers. Caget ronflait.

— Allons, réveille-toi ! fit Etienne, en poussant le garçon boucher du pied. — Je crois que vous n'en obtiendrez rien, maître Ferrand, dit Landry.

— Il le faut, cependant ! Allons, debout ivrogne !

Mais Etienne se donnait là une peine inutile ; Caget ne bougea pas.

Perrin Mauduit, au comble de l'exaspération, serrait convulsivement la main de Landry. Soudain le bossu entra.

Il avait l'œil gauche entouré d'un cercle bleuâtre.

— Clopinet ! s'écrièrent les hôtes de la taverne.

— Oui, c'est moi, dit le malicieux enfant du faubourg, moi, qu'ils ont éreinté.

— Qui ? les bohèmes ? fit Loysel. — Non, les garçons de Garnier... Oh ! celui-là n'y était pas, ajouta le bossu en désignant Caget ; c'est les autres...

— Achèves, voyons. — Voilà. Comme je cherchais maître Etienne, ils m'ont aperçu... « Ah ! qu'ils ont dit, tu viens aussi nous espionner, toi. Eh ben ! chien de bombé, tu paieras pour tous !... » Alors l'un d'eux, Simon, m'a allongé un coup de bout de jambe qui m'a fait voir trente-six cierges !... l'autre m'a flanqué un œil à l'eau de Bièvre.

— Si tu ne t'étais pas arrêté devant les Bohèmes, fit sévèrement le tavernier, tu aurais rencontré maître Etienne à la montagne Sainte-Genève, et tu n'aurais pas été battu.

— Oui, mais si je n'avais pas été battu, je n'aurais pas su où ils l'ont cachée, elle ! goguenarda Clopinet.

Tous les personnages, agités de sentiments divers, se rapprochèrent du bossu.

Pendant qu'on me flanquait ma danse, continua ce dernier, y en a un qui a dit à l'autre : « Assommons-le tout à fait, pour qu'il ne vienne pas nous espionner à Gentilly. »

— Tu as entendu ces mots ? s'écria Etienne, dont le regard étincelait.

— Tout ce qu'il y a de plus entendu, et des deux oreilles, encore ! Done, c'est à Gentilly que Jean Garnier a caché demoiselle Alix !

— Oh ! brave enfant, va ! dit l'ouvrier teintu-

loppent.

Aussi croyons-nous fermement que l'étude et la solution de ces problèmes doivent être la principale préoccupation du nouveau Corps législatif, comme du gouvernement.

Une administration plus simple et plus expéditive; des fonctionnaires plus capables, plus pénétrés de l'esprit de leur rôle, qui est de faire aimer le gouvernement qu'ils servent, en donnant eux-mêmes l'exemple du dévouement;

Une plus équitable répartition des charges publiques, résultat d'une participation proportionnelle de la fortune mobilière et de la fortune immobilière aux impôts directs.

Une fiscalité moins dure pour les transactions qui ont le sol pour objet, ou pour les produits les plus essentiels de l'agriculture;

Des octrois qui ne soient plus le rétablissement des barrières intérieures;

Un système d'assurances agricoles qui mette par un sacrifice intelligent, les récoltes à l'abri d'une destruction soudaine et instantanée.

Telles sont, à notre avis, les questions les plus urgentes à poser et à résoudre.

Tel est surtout, nous n'hésitons pas à l'affirmer, le programme politique des campagnes et des petites villes qui peut être résumé ainsi :

« Sécurité, travail et bien-être; — maintien et amélioration régulière et pacifique de ce qui est. »

(Pays.)

Une lettre de M. de Persigny

On parle beaucoup dans les cercles politiques d'un échange de lettres qui a eu lieu entre M. Emile Ollivier et M. de Persigny. L'honorable député aurait demandé par lettre, à l'ancien ministre, si les bruits qu'on faisait courir sur ses idées réactionnaires et résistance à la liberté étaient fondés.

En répondant à cette demande toute courtoise, M. de Persigny a développé son opinion sur la crise actuelle et son appréciation sur les incertitudes et le malaise qui naissent de la situation politique; il a, en outre, indiqué le rôle que le gouvernement devait suivre en présence du résultat des élections.

Nos lecteurs liront avec plaisir cette lettre écrite dans un sens franchement libéral.

Paris, le 3 juin 1869.

« Mon cher monsieur,

On vous a trompé sur mes véritables sentiments. Assurément je n'ai pas conseillé l'acte du 19 janvier, et vous le savez mieux que personne. Je dois même dire que, dans l'ordre de mes idées, je concevais tout autrement les formes à donner à la liberté de ce pays. Mais, quelles que soient mes convictions à ce sujet, je suis trop dévoué au pays comme à l'Empereur pour ne pas placer le sentiment public bien au-dessus de mes opinions propres. Je n'ai d'ailleurs, jamais cru et je ne croirai jamais qu'un gouvernement qui s'appelle Napoléon ne puisse supporter la liberté n'importe sous quelle forme. Si le plus grand principe d'autorité connu dans le monde avait à redouter, chez nous, quelque chose de la liberté, ce serait à désespérer de la France. Ce n'est donc, à mes yeux, ni la loi de la presse, ni la loi des réunions, ni les autres concessions libérales de l'Empereur qui peuvent expliquer le désordre moral qui s'est produit dans ces derniers temps. Sous le régime nouveau inauguré par l'Empereur, le mal, selon moi,

Paris, le 3 juin 1869.

Bref, pour achever de faire comprendre à nos lecteurs quelle était cette femme, selon la véritable tradition de l'histoire, nous ajouterons, d'après des sources authentiques :

Au Louvre, les plaisirs lascifs avaient remplacé les jeux courtois; des vêtements transparents, des parfums, des fleurs artificielles, attiraient les regards au milieu des danses;

La mode avait raffiné la coquetterie, et les repas ajoutaient au luxe l'intempérance;

De jeunes Italiennes avaient puisé, sur les bords de l'Arno, le talent d'émuouvoir les cœurs des gentilshommes.

Elles apparaissaient dans des costumes à demi-sauvages, que leur langage, à moitié francisé, rendait plus piquants encore;

Ces femmes, véritables hépérides d'amour, étaient placées comme filles d'honneur près de la reine-mère; c'est là que Charles IX s'efféminait et donnait le ton à une cour indolente et débauchée.

A côté de ces Italiennes, se trouvaient aussi des demoiselles d'honneur françaises, entre autres Renée de Châteauneuf.

Nous en parlerons tout à l'heure.

Le 15 août 1572, Catherine donnait une fête masquée au Louvre.

Elle préparait ainsi la solennité d'un hymen devant unir, pour jamais, Henri de Navarre à Marguerite, sœur du roi de France.

Par cette fête, la mère de Charles IX ouvrait la série des réjouissances pompeuses qui devaient avoir un si fatal dénouement.

vient des hommes et non pas des choses.

« Et, en effet, ce n'est pas la loi de la presse, par exemple, qui a improvisé la popularité de M. Gambetta, mais la faiblesse inconcevable qui, en permettant à un jeune avocat de braver l'Empire tout entier sous les yeux même de la justice, lui a donné vis-à-vis du peuple les bénéfices de son audace. Ce n'est pas non plus la loi des réunions elle-même qui a démoralisé une partie du corps électoral, mais l'attitude de l'autorité qui, en laissant outrager, dans les réunions publiques, le souverain, la religion, la famille et la propriété, au lieu de faire respecter la loi résolument, a transformé un instrument de liberté en un instrument de licence.

« Il faut donc le reconnaître, ceux qui acceptaient le programme libéral de l'Empereur sans la volonté ou le courage de le faire réussir; ceux qui se bornaient à assister au jeu des libertés nouvelles en spectateurs inertes ou indifférents, comme s'il s'agissait d'une expérience de chimie; ceux enfin qui, à chaque soubressaut de la matière en fermentation, en rejetaient la responsabilité sur l'Empereur, au lieu d'en accuser leur propre faiblesse, ceux-là, sans s'en rendre compte, trahissaient la liberté plus que les fauteurs de désordres eux-mêmes.

« Or, ce n'est pas ainsi que se fonde la liberté. Comme elle ne peut vivre dans le mépris des lois sans dégénérer en licence, et que la licence finit toujours par amener des convulsions qui la tuent, il faut qu'au point où cesse le droit et doit commencer la répression, l'autorité soit toujours prête, toujours présente, toujours inébranlable; qu'elle ne permette pas une faute, pas un écart, qu'elle n'ait pas un moment de défaillance et qu'enfin elle s'élève par la vigueur des caractères à la hauteur des aspirations de la liberté même. L'expérience des états libres de tous les temps, de tous les pays, proclame cet enseignement. Sans la terrible sévérité de Brutus et le courage indomptable de Publiola, la liberté romaine eût été étouffée dans son germe, et ce qui allait devenir le plus grand peuple du monde pouvait rester à jamais ignoré de l'histoire.

« En réalité et quoi qu'on en dise, il n'y a pas de pays plus facile à gouverner que la France; mais à une condition: c'est que le gouvernement ait toutes les vertus politiques. Il faut qu'il soit honnête, intègre, courageux et résolu, en deux mots, juste et ferme. S'il n'est que juste et sans fermeté, on abuse de sa faiblesse, on le foule aux pieds. S'il est ferme, mais sans justice, sans intégrité, on s'indigne, on se révolte. Que si, au contraire, il est, en même temps, juste et ferme, estimé et craint, tout lui est facile. Il peut supporter aisément toutes les libertés, braver tous les périls, se relever de tous les échecs; car, aux yeux du peuple français, qui estime plus le caractère que l'esprit, il n'y a pas d'erreurs, il n'y a pas de fautes qu'un grand cœur ne puisse racheter.

« Eh bien! mon cher monsieur, voilà le secret de tout ce que nous venons de voir. Le gouvernement a semblé faible, irrésolu, pusillanime, et une partie du peuple l'a méprisé. Quelques hommes, peut-être sans valeur réelle, mais qui ont osé braver tout un grand gouvernement, lui ont paru des héros, et ce peuple qui n'honore rien tant que le courage, les a admirés. En fait, il a pu se tromper étrangement, mais son sentiment n'en dérive pas moins du caractère chevaleresque de la nation.

« Ce n'est pas tout: par un instinct singulier et qui peut nous servir de leçon, il

s'est montré plein de dédain pour les rhéteurs, pour ces foudres de guerre en paroles et ces nullités en actions. On dirait qu'il a médité sur l'histoire de la Grèce, au temps de Philippe de Macédoine, sur les malheurs de ce peuple illustre perdu par ses orateurs, sur le caractère de Démosthène, le plus célèbre d'entre eux, mais qui se sauva le premier du champ de bataille de Chéronée, en abandonnant ses armes, et se fit chasser d'Athènes comme prévaricateur.

« En résumé, rien, dans la situation actuelle, ne saurait inquiéter un gouvernement ferme et résolu. Derrière les bulletins de vote qui ont étonné l'Europe, il n'y a pas une idée, car il est impossible de trouver une idée dans cette coalition de passions, de convoitises et de colères que nous avons sous les yeux.

« Au sein d'une société démocratique comme la nôtre, avec le morcellement infini de la propriété et la puissante organisation du pays, cette coalition ne pourrait, d'ailleurs, sans la plus insigne folie, braver les forces de la puissance publique.

« Dans ce monde il n'y a, en réalité, de redoutable que le choc des idées, parce que les idées seules peuvent enfanter les dévouements, les sacrifices, l'héroïsme des âmes. Mais, au temps où nous vivons, après un siècle de lutttes pour la même cause et quand les idées de la révolution ont fini par pénétrer tous les esprits et façonner toutes les consciences, il n'y a plus d'idées en présence. L'Empereur n'a donc qu'à persévérer résolument dans les voies libérales qu'il a ouvertes, mais en appelant à lui toute une nouvelle génération, jeune, forte, intelligente et surtout courageuse et convaincue.

« Voilà, mon cher monsieur, les sentiments qu'excitent en moi les circonstances présentes. Je me suis étendu longuement sur ce sujet parce que je tenais à ne pas laisser subsister de fausses impressions dans l'esprit d'un homme de votre valeur. Que si quelques-uns de vos amis avaient été trompés, comme vous, sur les opinions réelles d'un des plus anciens serviteurs de l'Empire et qu'il y eût à vos yeux un intérêt quelconque à les désabuser, je laisse à votre discrétion le soin de le faire dans la mesure convenable.

« Je profite, mon cher monsieur, de cette occasion pour vous renouveler l'assurance de mes sentiments d'estime et de sympathie.

F. DE PERSIGNY.

Le suffrage universel de 1848 à 1869.

Le Public rapproche le scrutin du 24 mai des précédentes manifestations du suffrage universel. Il résulte surtout de ce rapprochement que, de 1848 à 1869, le parti démocratique dans les diverses nuances dont il se compose, loin d'avoir fait les progrès qu'on suppose, est moins nombreux aujourd'hui qu'il y a vingt ans.

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les extraits suivants de cet article dont la portée politique se déduit d'elle-même :

Si l'on veut se rendre un compte exact de la situation et dresser le bilan du suffrage universel, examinons les chiffres du dix décembre 1848, point de départ de la période actuelle de notre histoire. Qu'y voyons-nous?

Le prince Louis-Napoléon fut nommé par 5,534,520 suffrages.

de Marguerite de Bourbon-Vendôme.

Toutes trois, aussi, cherchaient à plaire au roi; et, qui sait, peut-être à recueillir l'héritage galant de Marie Touchet.

Mais, cet héritage, Charles IX n'en trouvait digne qu'une seule femme, et, nos lecteurs l'ont devinée, cette femme était Renée de Brieux-Châteauneuf.

Malheureusement, Renée ne partageait point l'amour que le roi éprouvait pour elle.

Elle aimait, au contraire, le duc d'Anjou, l'un des fils de Catherine, qui avait su dominer l'âme de la jeune fille par la valeur dont il avait fait preuve, et par l'ardeur du sang méridional qui coulait dans ses veines.

« Junon pour l'origine, Vénus pour la beauté, a dit un poète du temps, Renée de Châteauneuf avait de blonds cheveux, et sa tête offrait l'ovale parfait des vierges de Délos; de longs cils voilaient ses yeux de l'azur le plus doux; la teinte légère des roses semblait fondre sur deux joues plus fraîches que celles d'Hébé. »

Si ce corps céleste, en un mot, eût été élevé sur un bloc d'albâtre, on aurait cru voir Galathée plus belle encore qu'une divinité de la mythologie.

Malgré les vœux ouvertement exprimés par le roi, Renée de Châteauneuf restait fidèle à l'amour du duc d'Anjou, — qui devait plus tard, néanmoins, la délaissier pour la princesse de Condé.

Et cependant chacun, croyait, à la cour comme à la ville, que Renée était la maîtresse du roi.

L'irritation de Charles IX, à cet égard, justifiait, plus encore que sa jalousie pour la gloire acquise

Les autres candidats

en réunirent 1,879,298

7,413,818

Ajoutant les voix nulles ou perdues

35,653

On a le total des suffrages exprimés

7,347,471

Mettons ces nombres en regard de ceux de 1869 :

1848 1869

Voix gouvern 6,534,520 5,579,892

Autres 1,879,298 2,446,931

7,413,818 8,026,923

Les candidats gouvernementaux ont donc obtenu, en 1869, 45,372 voix de plus que n'en avait obtenu le prince Louis comme président. Mais les candidats de l'Opposition en 1869, ont groupé 567,633 voix de plus que les candidats à la Présidence en 1848.

Examinons, aux deux époques, la composition des voix opposantes :

En 1848, les 1,879,288 voix données aux concurrents du prince Louis appartenaient entièrement à l'opinion républicaine, MM. Cavaignac, 1,448,382; Ledru-Rollin, 371,331; Raspail, 36,964; Lamartine, 17,914; sauf les 4,687 voix de M. Charginier.

En 1869, les 2,446,931 voix que nous comptons à l'opposition se divisaient ainsi : Légitimistes et orléanistes 786,020 Démocrates et radicaux 1,660,911

Ensemble 2,446,931

Les légitimistes et les orléanistes n'avaient pas eu la pensée d'affirmer leur existence distincte au scrutin du 10 décembre. Ils avaient divisé leurs voix entre le prince Louis-Napoléon et le général Cavaignac, ou s'étaient abstenus. C'est principalement à leur intervention manifeste dans les élections de 1869 qu'il est permis d'attribuer, en grande partie l'accroissement des voix obtenues par les candidatures opposantes.

D'ailleurs, il est évident que tous les électeurs qui votent pour un candidat monarchique, ayant prêté serment à l'Empereur, n'ont pas l'intention délibérée de rétablir la branche aînée ou la branche cadette. Reste donc à régler le compte de la démocratie radicale, républicaine et socialiste. Eh bien, chose certaine, et qui surprendra beaucoup de gens, c'est qu'elle n'a pas fait, en nombres électoraux, les mêmes progrès qu'en audace et en turbulence.

Elle avait pu donner, en 1848, 1,879,298 voix sur 7,449,471 votans, à ses candidats pour la présidence.

En 1869, elle ne donne à ses candidats pour la députation que 1,660,911 voix sur 8,098,566 votans.

C'est-à-dire qu'elle représentait en 1848 25 0/0, ou le quart du corps électoral.

Et qu'en 1869 elle ne compte plus que pour 20 0/0, c'est-à-dire pour le cinquième.

E. B. GULLAUD.

La soirée du 12 juin, à Paris.

La soirée de samedi dernier paraît avoir clos la série des agitations qui ont suivi les élections des 6 et 7 juin.

Le sentiment conservateur de la population, réveillé par les exhortations de l'autorité, les appels des journaux, et averti par les actes de vandalisme, commis dans les précédentes soirées, s'est enfin affirmé

par son frère d'Anjou, la tentative de meurtre entreprise précédemment contre le duc.

Après une conversation minaudière et sans suite, Charles IX, s'adressant à Renée :

C'est à vous, ce soir, reine de beauté, dit-il, de donner le signal des danses.

Mlle de Châteauneuf se leva, mit son masque; le roi lui offrit son bras, et les personnalités se dirigèrent vers les splendides salons.

Nous ne décrirons, ni la configuration, ni les ornements de cette féerique soirée.

Nous allons simplement raconter les événements dramatiques qui s'y accomplirent.

L'agitation était immense. Catherine et Charles IX dominaient la foule, assis sur un trône de brocard et de velours.

Ici, folâtraient des groupes légers et dansants; là, se dessinaient des figures politiques, sur un fond de tissus d'or et de soie.

Chacun avait le droit de conserver ou d'ôter son masque de velours.

Plus loin, enfin, au milieu des tourbillons planait la noble tête de Coligny, tête sévère et calme au milieu des ouragans qui menaçaient sa vie et celle des siens.

Catherine avait, ce soir-là, caché sous des cosmétiques les sillons de ses années et de ses haines. La foule n'apercevait que sa physionomie de reine majestueuse.

— Regardez-donc là-bas, mon fils, dit-elle au roi, la neige couvre le crâne de l'amiral.

— Eh! bien? madame ma mère, interrogea Charles IX avec un sourire.

énergiquement.

Partout sur leur passage, les agens de police, les gardes de Paris et les troupes ont été accueillis avec une sympathie marquée.

Au boulevard Montmartre, une assez grande animation régnait vers neuf heures; sur les bancs, on voyait quelques individus dont la tenue indiquait assez qu'ils n'appartenaient pas à ce quartier. Il y avait aussi beaucoup de monde à la Porte Saint-Denis, aux faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin.

— Vers 10 heures, au faubourg Montmartre, un commissaire de police suivi de quelques sergens de ville, s'est porté vers des groupes formés à l'entrée du faubourg; il a été accueilli par des applaudissements, des poignées de mains, des offres de concours et des cris de : Vive l'Empereur! Les groupes se sont dissipés, et les blouses blanches s'esquivent et les citoyens en arrêtaient quelques-uns qu'ils remettent entre les mains des agens.

À 11 heures et demie le boulevard avait repris sa physionomie habituelle, les cafés se rouvrent et rétablissent les tables sur le trottoir. — Au boulevard Beaumarchais, les boutiquiers ont fait eux-mêmes la police de leur quartier. Au Chateau-d'Eau, tout est calme; les magasins sont ouverts, quelques-uns même, ont illuminé.

Même tranquillité, à 11 heures, à la Bastille, à Belleville, à Ménilmontant.

A minuit, les troupes rentraient dans leurs casernes sans avoir eu d'autres services à faire que d'opérer des patrouilles au pas, sur les lignes des boulevards intérieurs et extérieurs.

Le nombre des arrestations dans la soirée du 11, s'élève à environ 400 individus.

On lit dans la Gazette des tribunaux :

« Ce soir, 12 juin, dès huit heures, une foule énorme, mais calme et silencieuse, parcourt les boulevards, nul tumulte, nul désordre. Les magasins, les cafés, les théâtres, les passages sont ouverts comme de coutume depuis la Madeleine jusqu'au boulevard Montmartre. Cette partie de Paris a repris son aspect habituel. La circulation est entièrement libre.

« A neuf heures et demie, un détachement de cavalerie, composé de gardes de Paris et de hussards, défile et est accueilli par les braves du public.

« A dix heures, des rassemblements se forment à l'angle du faubourg Montmartre et obstruent l'entrée de ce faubourg. Bientôt on aperçoit sur le boulevard Montmartre un détachement de hussards. Cette patrouille de cavalerie précédée d'une avant-garde et de ses trompettes, est accueillie par des braves enthousiastes et de longs applaudissements. Nous entendons des cris nombreux de : Vive l'Empereur! Vive la troupe! A bas les émeutiers! A bas la crapule! »

« Dans la rue du Faubourg-Montmartre, des groupes d'hommes en blouse stationnent sur la chaussée et sur les trottoirs. A un certain moment, des habitants des maisons de cette rue se sont avancés sur ces individus en leur disant : « Allons, retirez-vous, rentrez chez vous, débarrassez la rue; nous sommes des négociants et des marchands du quartier, nous en avons assez des émeutiers et des voyous! Allons filez et un peu vite; sinon, vous aurez affaire à nous. » — Les individus ainsi interpellés, ayant fait mine de résister, des sergens de ville se sont approchés. « Nous sommes

— Il me semble que cette neige vient soudainement de rougir... Voilà un étrange phénomène!... Qu'en pensez-vous?

Charles IX eut un tremblement convulsif.

Il avait compris.

Tout à coup, ce tremblement convulsif dégénéra en stupeur.

Il venait de voir entrer, appuyés l'un sur l'autre, comme de francs amis, le duc d'Anjou et le prince de Navarre.

— Malédiction! pensa-t-il, le Tueur l'a manqué!

Le duc d'Anjou s'était arrêté près de Mlle de Châteauneuf et baisait les doigts de sa main mignonne.

Charles IX ne put rester plus longtemps sur son trône. La jalousie le torturait.

Il mit son masque de velours et se perdit dans la foule.

Puis, s'approchant d'un fantôme noir, qui portait sur l'épaule une croix rouge incrustée dans la soie de son costume :

— Qui enfreint mes ordres mérite la mort!... dit-il à voix basse.

— Le duc d'Anjou ne serait plus vivant, sire, sans le secours forcé du prince de Navarre.

— Qu'importe! Il fallait!...

— Sire, vous ne m'avez pas dit de les poignarder tous deux.

La suite au prochain numéro.

avec vous, » leur ont dit les personnes dont nous venons de rapporter les paroles, et elles ont ajouté en s'adressant aux agents : « Débarrassez-vous de ces voyous-là, tapez dessus ! » Les sergents de ville ont en effet dispersés les groupes et la tranquillité a été promptement rétablie sur ce point. Quelques arrestations ont été opérées.

« A 10 heures et demie le plus grand calme règne sur toute la ligne des boulevards de la rue Montmartre jusqu'à la Bastille. Des plantons de sergents de ville sont échelonnés de loin en loin pour maintenir l'ordre et assurer la circulation qui, d'ailleurs, est parfaitement facile. A minuit, il n'y a presque plus personne sur les boulevards et dans les rues adjacentes. »

Lyon et les départements jouissent d'un calme absolu, et l'attitude de la population parisienne depuis deux jours, a calmé des inquiétudes que des dépêches et des correspondances alarmistes avaient si criminellement soulevées.

A St-Etienne, une tentative de grève a été organisée dans un but évidemment politique; en effet, la cessation des travaux n'avait été précédée par aucune réclamation adressée aux patrons. Les meneurs ont intimidé les ouvriers en les menaçants de couper les câbles des puits. Mais d'énergiques mesures préventives ont été prises par l'autorité. Les puits ont été occupés militairement, et l'arrivée de renforts venus de Montbrison et de Lyon ont rassuré la population et apaisé l'agitation. Tout s'est, du reste, passé avec beaucoup de calme.

On nous écrit de Paris, 13 juin,

Il paraît que c'est fini. Les casseurs de vitres, les essayeurs de barricades, reconnaissent que le temps est passé des « manifestations imposantes » et des « émeutes réussies. » C'est une épreuve qui portera des fruits utiles. D'abord elle fait voir l'impuissance du « parti d'action » révolutionnaire. Ensuite elle montre que les parisiens, tout amourachés qu'ils soient d'opposition frondeuse, n'entendent pas qu'on transforme les bulletins de votes en bourees de fusil. Qui est-ce qui en souffrirait surtout, qui est-ce qui a souffert de ces cinq jours tapageurs et destructeurs ? Les commerçants, les ouvriers. Dès lors, au lieu de venir en aide activement ou placidement aux perturbateurs, les bons citoyens sont tombés dessus. L'égoïsme s'est trouvé cette fois d'accord avec le patriotisme.

« Quoiqu'il en soit, les scènes tumultueuses déjà réduites vendredi, ont à peu près cessé samedi. Il y a bien en encore, sur le boulevard Montmartre et à Belleville, quelques attroupements, quelques clameurs, mais la police, aidée par les habitants de ces quartiers en a eu facilement raison. Vers onze heures, la circulation était partout libre et le Paris des soirs d'été avait repris sa physionomie animée et frivole.

« Aujourd'hui dimanche, il n'est question que de villégiature. La moitié des parisiens sera dans la banlieue, où l'appellent de nombreuses fêtes patronales. Toute trace des tristes émotions de la semaine a déjà disparu.

On écrit de Paris, 14 juin :

« La tranquillité la plus complète continue de régner à Paris. On s'occupe de réparer les dégâts commis ces jours derniers et dont il ne restera bientôt plus trace.

« Les étrangers disposés à quitter Paris y restent; ceux qui étaient partis reviennent en grand nombre; les affaires ont repris leur animation.

« L'information judiciaire se poursuit au sujet des événements de la semaine dernière. Dix juges d'instruction y procèdent sans désespérer, les uns à la Conciergerie, les autres au fort de Bicêtre, transformé en maison de détention provisoire. Environ un tiers des personnes arrêtées ont été relâchées depuis 48 heures. Les prévenus dont l'incarcération subsiste comparaitront cette semaine devant le tribunal correctionnel. Pour la plupart, il n'y a que des peines légères à encourir; mais ceux qui sont accusés de dévastation et de pillage sont exposés à des condamnations qui peuvent aller jusqu'à trois ans de prison. »

Le Constitutionnel :

On évalue les dégâts commis tant sur les kiosques que sur les marchés et les déprédations dans les boutiques à 60,000 francs. Mais il faudrait y joindre le tort fait aux cafés et autres établissements du boulevard, fermés vers huit heures et perdant une vente nécessaire pour couvrir leurs frais immenses. Aussi l'exaspération de ces commerçants est-elle portée à son comble. Nous avons dit qu'aidés des habitués et des gens paisibles, indignés de ces fureurs inutiles et de ces dévastations sans

autre but que de mal faire, ils avaient aidé à arrêter les plus acharnés. On demandait à grands cris de laisser faire ce service par la garde nationale.

A plusieurs reprises, le sentiment de réaction contre les quelques centaines de perturbateurs a été assez fort pour faire applaudir les cuirassiers et les chasseurs à leur passage.

Qui a payé ?...

On lit dans le Pays :

Viens donc. Tu auras six francs. La besogne n'est pas difficile ? Il n'y a qu'à boire et à crier. Ce propos a été entendu hier par un bourgeois de Paris qui l'a répété devant nous. Qui a payé ? Sont-ce les Républicains ou les Orléanistes ? A. LOMON.

Le Public de samedi soir publie l'article suivant qui rejette sur le parti orléaniste la responsabilité des récents troubles de Paris.

Le Public sera cru par beaucoup de monde :

Il n'y a plus à en douter : les troubles de Paris sont le fait de quelques misérables, payés, entretenus, excités par des meneurs isolés.

L'opinion publique, qui se trompe rarement, a déjà dénoncé les seuls auteurs possibles de ces tumultes tarifés.

Nous ne répéterons pas ce qui se dit. On nous devine. Qui a péri jadis par l'émeute voudrait aujourd'hui faire périr par l'émeute; — mais les temps et les caractères sont changés ?

Où la Révolution se recrutait jadis, il y a aujourd'hui des citoyens libres, des électeurs — il y a un peuple, un vrai peuple usant de ses droits, dont la voix est écoutée, dont les aspirations généreuses sont favorisées, dont l'avenir, enfin, est noblement sauvegardé par les institutions et par les lois.

L'Orléanisme ne réussira donc pas. Il a cru être entendu de la démocratie parisienne. Il n'a eu pour lui que la « voyoucratie » faubourienne.

L'agitation a beaucoup diminué hier; elle n'existera plus ce soir, nous l'espérons.

Le pillage aura fini faute de pillards.

Les scènes d'hier ont été d'ailleurs, sur plusieurs points très-caractéristiques. Nous avions raison de dire que le Paris honnête devait se défendre lui-même contre la tourbe malhonnête. C'est ce qu'ont fait, sur plusieurs points, des commerçants et des ouvriers étourdis, insultés, menacés par des brailleurs à 2 fr. 25 c. par jour; ils ont administré eux-mêmes de sévères corrections.

C'est décidément le bâton qui doit être l'arme de l'émeute contemporaine.

Tous ces « manœuvres » eussent voulu être traités comme des hommes, — tous ces « voyous » comme des soldats ! Mais les fusils sont restés dans les casernes, et il a suffi de bâtonner et de souffleter ces héros d'aventures.

Demain, la police correctionnelle n'aura que le choix pour retrouver ses habitués.

Engageons donc, encore une fois, Paris à se débarrasser lui-même de ses casseurs de vitres. L'autorité lui donnera, comme elle l'a fait hier, tout le concours qu'il désire.

Et, comme hier encore, l'Empereur réparaitra, s'il est besoin, dans ces rues où il a été si chaleureusement acclamé.

La présence du Souverain a produit une heureuse impression; elle a témoigné de la confiance du gouvernement dans l'honnêteté du peuple parisien. La population, de son côté, a montré par ses acclamations, combien elle était indignée de l'émulation, presque honteuse de ses scènes de désordre.

ERNEST DRÉOLLE.

Le journal la France, sans prétendre tracer une ligne de démarcation précise croit pouvoir, en attendant que les diverses nuances de l'opposition prennent physionomie à la Chambre, diviser les députés opposants ou simplement extra-officiels, en trois groupes.

1^{er} groupe : MM. Gambetta, Bancel, Picard, Jules Simon, tous les quatre nommés deux fois, ce qui fait huit élections, et MM. Esquiros, Giraud, Rampont, Lariou, Grevy, Gagneur, Dorian, Raspail, Jules Ferry, Thiers, Garnier-Pagès, Pelletan, Jules Fabre, Desseaux, de Jouvencel, 23 élections.

2^e groupe : MM. Malézieux, Bethmont, Ordinaire, Maguin, Rioulet, Tassin, Guyot-Montpeyroux, Cocher, de Civrac, Daru de la Mameray, Boduin de Barante, G. Fould, Tachard, Viellard, Keller, de Grammont, d'Yvoire, Estancelin, Lecasne, de Choiseul-

Praslin, Barthélemy-Saint-Hilaire, Lefèvre, Pontalis, d'Héscques, de Dommartin, Javal, 27 députés.

3^e groupe : MM. de Billancourt, Bastide, Laroche-Joubert, Eschassériaux, Latour du Moulin, Wilson, Marion, de Chambrun, Goerg, Ste-nackers, Lespérut, Chevandier de Valdrôme, Plichon, Kolb-Bernard, Brame, Grollier, Gevelet, Martel, d'Andelarre, Maurice Richard, d'Estournel, Ollivier, Gorse, Houssard, de Saint-Paul, Buffet, Planat, Haentjens. — 28 députés.

Ces trois groupes forment un total de 79 élections sur les 292 députés dont se composera la Chambre.

Ces deux premiers groupes, selon toute vraisemblance, voteront souvent ensemble, de même que bon nombre de ceux que nous plaçons dans le troisième groupe se rencontreront souvent avec la majorité.

Nous pourrions ajouter au troisième groupe : le marquis de Talhonnêt, MM. Segrès, Louvet, le colonel Réquis que leurs votes antérieurs ou leurs tendances y rattachent. Il y aura évidemment, entre les hommes du tiers-parti et la majorité de nombreux échanges; la frontière, assez indistincte, sera souvent passée, par les uns et par les autres.

Mais la pratique seule, gouvernementale et parlementaire, pourra nous édifier complètement à ce sujet.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} juin, ont été nommés :

M. Dangé (Jean), instituteur public à Tauriac, instit. public à St-Jean-de-Laur;

M. Granouillac (Blaise), instit. public à St-Jean-de-Laur, instit. public à Tauriac.

M^{lle} Alaman (Marie), institutrice communale de 2^e classe au Bourg, instit. comm. de 2^e classe à Vizac;

M^{lle} Cassagnes (Léontine), instit. com. de 2^e classe à Vizac, instit. comm. de 2^e cl. au Bourg.

La réouverture de la pêche a eu lieu aujourd'hui mercredi. Les innombrables pêcheurs à la ligne s'approprient déjà à entrer en campagne contre les goujons.

Des ordres sévères sont donnés par toutes les préfectures, pour faire rechercher et poursuivre, conformément à la loi, les individus et même les enfants qui détruisent les nids et les couvées d'oiseaux, dont l'utilité est reconnue incontestable pour la protection des fruits et des moissons.

Par décision du 3 juin, S. Exc. M. le ministre de la guerre a décidé que les militaires seraient mis cette année, comme les années précédentes, à la disposition des cultivateurs pour les travaux des champs.

Les demandes de travailleurs militaires seront transmises à l'autorité militaire par l'intermédiaire de la préfecture.

Le 15 au matin on trouvait dans le jardin de M. Andurand, un homme qui poussait des gémissements et essayait en vain de se mouvoir. Il a été aussitôt transporté à l'hospice où des soins lui ont été donnés. Il a déclaré se nommer Bourgade, Joseph; il est ouvrier du chemin de fer. La veille au soir, s'étant couché ivre sur le mur de soutènement de la place Lafayette, il était tombé dans le jardin en contre bas de quatre mètres. Dans sa chute, il s'est cassé la jambe droite en trois endroits et s'est fait deux blessures à la tête.

Dimanche soir, un violent orage a éclaté sur notre ville, vers 9 heures. On nous apprend que la foudre est tombée sur une grange appartenant au sieur Lugol, du Montat. Ce bâtiment, les fourrages qu'il contenait et quelques brebis ont été la proie des flammes. Les pertes sont évaluées à 2,000 fr. Elles sont couvertes par une assurance.

On nous écrit de Puy-l'Evêque :

Le violent orage de dimanche soir, a éclaté avec une intensité des plus funestes sur le canton de Puy-l'Evêque. Vers quatre heures du soir, une grêle épaisse et sans pluie, a littéralement rasé les récoltes sur plusieurs points des communes de Touzac, Vire, Duravel, Puy-l'Evêque et Prayssac. Le même soir, de huit à neuf heures, un abat d'eau mêlé de grêle a produit de nouveaux dégâts sur ces deux dernières communes; les récoltes en blé et les vignes ont beaucoup souffert tant de la grêle que de la ravine. Les pertes sont énormes.

Ces jours derniers, on a trouvé pendue dans le grenier de sa maison, à Trespoux, une jeune femme de 23 ans. Cette femme avait donné à une époque peu éloignée, des signes d'aliénation mentale.

On nous écrit de Figeac : Hier, un enfant du sieur Molinié, âgé de 3 ans, en jouant le long du canal de l'Estang, s'est laissé tomber dans l'eau. Sans l'intervention prompte et courageuse des sieurs Pradal, cordonnier, et Bessières (Michel), boulanger, qui se sont jetés à l'eau, c'en était fait de ce pauvre petit. On l'a retiré du canal et quelques soins ont suffi pour le ranimer.

On nous écrit de Cajarc : A la dernière foire de Cajarc, les bœufs d'attelage valaient 4 à 500 fr. la paire; — le veau 85 à 90 c. le k. poids vif; — le mouton 55 à 60 c. le k. poids vif; — brebis 25 à 30 fr.

Blé 22 fr. 50; — avoine 8 fr. l'hect. Volaille 70 à 75 c. la livre; — œufs 55 c. la douzaine.

La Gazette médicale annonce que l'on a découvert, dans le charbon de bois, un remède excellent contre les brûlures. Un morceau de charbon appliqué sur la brûlure calme immédiatement la douleur. Si on le laisse pendant une heure, il la guérit complètement.

ELECTION

AU CONSEIL GÉNÉRAL,

Nous publions ci-après les Professions de foi de MM. Pagès Duport et Lurguie, candidats au Conseil général :

Electeurs du canton de Luzech.

Né au milieu de vous, propriétaire comme vous dans le canton, ayant par cela même des intérêts entièrement conformes aux vôtres, jouissant d'une indépendance absolue, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages pour le Conseil général du Lot.

A aucune époque, soit dans le journalisme, soit dans les affaires, je n'ai perdu de vue la vieille terre quercynoise. Je m'y suis même attaché par des liens plus étroits, afin d'y établir au plus tôt ma résidence définitive.

Tous mes efforts seraient acquis à la défense de nos droits et de nos besoins communs.

J'applaudis de tout mon pouvoir le développement régulier des principes du Libre-échange. Grâce à son premier triomphe, nous assistons à l'effacement des barrières qui arrêtaient sur divers points l'exportation de nos vins; mais, comme tous les progrès humains, le Libre-échange doit être modérément et sagement appliqué.

J'approuve la loi récente qui abolit la faculté, précédemment concédée à sept départements, d'alcooliser leurs vins en franchise de droits. Je serais même d'avis qu'une loi plus sévère encore défendît tout à fait cette pratique détestable. C'est là, suivant moi, un point capital pour la côte du Lot. L'emploi de l'alcool favorise la fraude au détriment de la santé publique, en permettant que des produits altérés et fabriqués viennent faire concurrence aux vins naturels, se suffisant à eux-mêmes, qui mûrissent dans nos plaines et aux flancs de nos montagnes.

A l'intérieur, des rigueurs excessives frappent en toute occasion le moindre déplacement de nos récoltes. Ces entraves sont fort inutiles pour la bonne assiette de l'impôt. La modification des formalités gênantes et coûteuses dont nous sommes obsédés serait une réforme excellente, ainsi que l'abaissement graduel des droits d'octroi qui, à Paris par exemple, grèvent nos vins d'une somme presque égale à leur valeur. La bonne justice voudrait l'augmentation des droits d'octroi sur les objets de luxe et leur diminution sur les denrées de première nécessité.

L'établissement d'un chemin de fer entre Lyon et Bordeaux étant inévitable, la ligne la plus directe traverse notre département. Votre mandataire devra s'efforcer d'obtenir qu'elle emprunte la voie de Cahors à Libos.

Les débouchés de l'Auvergne seraient fort avantageux au placement de nos vins. Il est indispensable d'activer dans ce but la jonction de la station de Cahors aux stations d'Assier ou de Capdenac.

La télégraphie électrique s'étend de jour en jour sur tous les points agricoles, industriels et commerciaux. Le moment approche où il faudra songer à l'appliquer à notre canton, l'un des plus producteurs de France, qui a tant de bienfaits à attendre de la rapidité des communications.

Notre vicinalité est l'une des plus belles du territoire de l'Empire; mais répond-elle

suffisamment aux exigences créées par le chemin de fer? Je ne le pense pas. Il importe de l'améliorer encore, tout en ménageant les centimes additionnels, afin que chaque propriétaire puisse aboutir facilement aux diverses gares.

Si les conseils généraux étaient autorisés à émettre des vœux politiques, voici les sentiments qui guideraient mes résolutions :

Je veux, avec l'ordre et la paix, l'expansion progressive des libertés publiques par les voies constitutionnelles, et non par l'agitation révolutionnaire qui ruine le travailleur et le commerçant.

Je veux des lois chrétiennes protégeant la morale religieuse et proclamant l'instruction gratuite, mais non obligatoire, pour tous les enfants du peuple.

Je veux le remaniement de nos lois financières, de façon à établir plus équitablement l'impôt qui pèse trop lourdement sur le cultivateur.

Je veux la réforme des lois de procédure, qui rendent les partages et les procès si longs et si onéreux.

Je veux la diminution des droits fiscaux dans les successions et dans les mutations de propriété.

Je veux enfin l'extension des sociétés de crédit, afin que les capitaux à bon marché vivifient le champ et l'usine, la vigne et l'atelier.

Electeurs,

Je croirais manquer à mon devoir si, en terminant, je ne plaçais pas ma candidature sur le terrain de la conciliation. Dans ce temps prodigieux, où la vapeur supprime les distances, où la télégraphie permet aux hommes d'échanger leurs idées en quelques minutes d'une extrémité du monde à l'autre, n'est-il pas triste, n'est-il pas inconcevable de voir les habitants d'un même canton maintenir entre eux les divisions et les inimitiés des anciens jours? Je ne négligerai rien pour contribuer à faire disparaître ces malentendus. La fraternité des communes est le fondement de la fraternité nationale; une seule rivalité leur est permise, celle du bien public et de l'amour de la patrie.

A. PAGÈS DUPORT, Propriétaire à Albas, Banquier à Paris. 8 juin 1869.

Aux Electeurs du canton de Luzech.

CHERS CONCITOYENS,

Je suis candidat aux élections du 20 juin.

Ce n'est pas la première fois que je parais sur le terrain électoral. En 1864, vous me donniez près de 1,500 suffrages. Cette minorité imposante, obtenue malgré les mérites et la grande situation d'un adversaire redoutable, était une protestation contre les candidatures en quelque sorte étrangères et ne tenant au pays que par de trop faibles liens.

Le canton veut pour représentant un homme qui lui appartienne par sa résidence, par ses intérêts, par ses affections. J'ai cru que je pouvais répondre à ces légitimes exigences; à vous de juger si j'ai été trop présomptueux.

Ma candidature est aujourd'hui, comme en 1864, absolument indépendante. C'est aux Electeurs seuls, à leur vote libre et réfléchi que je demande d'en assurer le succès.

Notre canton subit en ce moment une transformation considérable et de nature à donner une impulsion puissante au développement de sa prospérité. L'établissement de la voie ferrée est, à cette heure, un fait accompli. Je n'ai pas besoin de vous rappeler la lutte ardente que souleva la question du tracé et le zèle infatigable avec lequel mon père, alors votre représentant, poursuivit presque seul la solution si vivement désirée par les populations de la Vallée. Grâce à ses efforts, les contrées riveraines du Lot vont être traversées par un chemin de fer, et voient déjà s'élever plusieurs stations sur leur territoire.

Cependant l'œuvre n'est pas encore complète.

Il faut que les communes, qui en raison de leur situation topographique sont restées éloignées de la ligne, participent néanmoins à ses bienfaits. Il faut que les moyens de communication entr'elles et les diverses stations soient améliorés et multipliés. Chaque localité rentrera ainsi dans le grand mouvement qui va se produire.

Tel est le but capital vers lequel doivent en ce moment tendre tous nos efforts et particulièrement ceux de votre mandataire. Si nous parvenons à l'atteindre, les distances seront effacées, vos relations multipliées, vos intérêts confondus, et nous aurons assuré à notre cher pays, un avenir de paix et de prospérité.

ATHAÏDE LURGUIE, avocat. 41 Juin 1869.

On nous écrit de Castelnau : POIRE DE JUN. — Veau, 92 c. le kilo, pids vif. — Blé 22 fr. 68. — Mais, 12 f. 86 l'hect. — Volaille, 1 fr. 20 le k. — Oeufs, 50 c. la douzaine.

On nous écrit de Lacapelle-Marival : Avis aux amateurs de Charivaris : Au village de Canbac, ces jours passés, le nommé *** était l'objet d'un vacarme impossible, et des vilénies sans nombre dont on gratifie dans nos contrées, les veufs qui convolent en secondes noces. Susceptible outre mesure, T*** s'arma d'un fusil et fit feu sur les personnes qui entouraient sa maison ; sept d'entre elles ont été blessées, quelques unes sérieusement.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 20 au 25 mai 1869. Mathématiques élémentaires. Composition française. — 1 Sol; 2 Bergon. Philosophie. Discours français. — 1 Delmon; 2 Salessé. Mathématiques préparatoires. Cosmographie. — 1 Rigal; 2 Pech (L.). Rhétorique. Vers latin. — 1 Queyssac; 2 Clédél. Seconde. Vers latin. — 1 Tardieu (Lucien); 2 Agar (P.). Troisième. Vers latin. — 1 Gilles; 2 Tulet. Quatrième. Anglais. — 1 Deloucle (F.); 2 Mayzen. Cinquième. Anglais. — 1 Cayrel; 2 Reynes. Sixième. Anglais. — 1 Valmary (A.); 2 Delmas (J.). Septième. Français. — 1 Calmels; 2 Lavoisot. Huitième. Français. — 1 Lescale; 2 Ponjard. Classe préparatoire. Première division. Orthographe. — 1 Tardieu (Louis); 2 Castagné. Deuxième division. Orthographe. — 1 Peyrissac (E.); 2 Durand-Foujols. Troisième division. Orthographe. — 1 Verdier; 2 Lemire. Enseignement secondaire spécial. Deuxième année. Histoire. — 1 Rozières (A.); 2 Imbert. Première année. Histoire. — 1 Bonnet; 2 Andrieu. Année préparatoire. Histoire. — 1 Caminade; 2 Lauvel. Le Proviseur, RICHAUD

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LOT NAVIGATION DU LOT RECONSTRUCTION DU BARRAGE DE SAINT-GÉRY ADJUDICATION

Le mercredi, 30 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en

présence de M. l'ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la reconstruction du Barrage de Saint-Géry.

Les travaux sont évalués à 85,000 francs, y compris une somme à valoir de 12,711 francs 46 centimes pour dépenses imprévues.

Le cautionnement est fixé à 2,400 fr. Le projet des travaux est déposé à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant un annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

Les prêts sont réalisés en numéraire. S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 49, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Tout père de famille qui fait un contrat d'Assurance en cas de décès pour constituer un patrimoine à ses enfants, tout homme qui veut se procurer une augmentation de revenu par la rente viagère, doit s'enquérir, avant tout, du plus sûr mode de garantie qu'offre la Compagnie à laquelle il s'adresse.

La Nationale, outre la garantie morale de son Conseil d'Administration, présente un capital de 90 millions se décomposant comme suit :

Fonds de garantie comprenant le capital social et les réserves en argent tout de ce capital,..... 18,078,000 »

Réserves de toute nature applicables à ses opérations..... 72,069,136 80

Total..... 90,147,136 80

Prospectus et renseignements au siège de l'Administration, à Paris, rue de Grammont et à Cahors, M. Francès.

La GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE (de santé) de DIDIER, occupe dans l'arsenal thérapeutique, une place exceptionnelle, qu'elle a conquise par les immenses services qu'elle a rendus aux malades; des succès sans nombre lui ont valu une popularité

sans exemple, qui repose sur des propriétés médicales aujourd'hui confirmées par une expérience d'un demi-siècle. La Moutarde blanche de DIDIER n'a donc rien de commun avec ces prétendus spécifiques, ces vaines panacées qui naissent aujourd'hui pour mourir demain, dont la nouveauté fait son tout le mérite, et qui ne doivent leur vogue éphémère qu'à la crédulité du public. Plus de deux cent mille cures authentiquement constatées, les innombrables lettres de remerciements reçues par la maison Didier, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament que le célèbre docteur KOOKE appelle à si juste titre un remède béni, un juste présent du Ciel. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux.

Annonces Judiciaires.

Arrondissement de Figeac

ÉTUDE

de M^e E. VIVAL, avoué licencié près le Tribunal civil de Figeac, (rue d'Aujou).

VENTE

SUR SURENCHÈRE

Par procès-verbal de Berthoumieux, huissier à Lacapelle-Marival, en date des huit, neuf et dix février dernier, enregistré, transcrit, avec l'exploit de dénoncé, au Bureau des Hypothèques de l'arrondissement de Figeac, le vingt-cinq février mil huit cent soixante-neuf, volume 39, numéro 54, et volume 40, numéro 1.

L'immeuble ci-après désigné, formant le premier lot, a été saisi à la requête de Jean GASSAN, cultivateur, demeurant et domicilié au chef-lieu de la commune de Cardaillac qui persiste en la constitution de Maître Étienne VIVAL, avoué audit Tribunal, demeurant à Figeac, rue d'Aujou, pour le sien, avec élection de domicile en son étude, sise à Figeac, pendant toute la durée des poursuites;

Contre et au préjudice d'Auguste CHARTROU, aussi dit Gérard-Auguste CHARTROU, propriétaire, sans profession, demeurant et domicilié à Goule, commune de Labathude, débiteur saisi.

DESIGNATION

Une Vigne dite Violens, sise au lieu ainsi dit, dans la commune de Fourmanhac, canton ouest dudit Figeac, portée sous le numéro 2, section B de la matrice cadastrale de ladite commune de Fourmanhac, avec une contenance d'environ vingt-trois ares cinquante centiares, troisième classe, et pour un revenu de deux francs trente-cinq centimes.

Cet immeuble forme le premier lot au cahier des charges. A l'audience dudit tribunal, du quatre juin courant, cet immeuble, formant le premier lot a été adjugé au prix principal de QUATRE CENT DIX francs, à Marie CAYROL, sans profession, épouse dudit CHARTROU, demeurant audit lieu de Goule, suivant déclaration faite par Maître DUSSER, avoué audit tribunal, demeurant à Figeac.

Mais ledit GASSAN a fait, le onze juin courant, surenchère sur cette adjudication et a élevé le prix principal de ce lot, à QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF francs, outre les charges.

En conséquence de cette surenchère dûment dénoncée avec avenir, ledit premier lot (Vigne dite Violens, sus-désignée), sera remis aux enchères pour être adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, par-devant et en l'audience dudit tribunal civil de l'arrondissement de Figeac, au Palais de Justice dudit Figeac, salle de l'auditoire, le MERCREDI TRENTE JUIIN courant, à neuf heures du matin, sur la nouvelle mise à prix de quatre cent soixante-dix-neuf francs, et en outre aux autres charges et conditions du cahier.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions sur le saisi et biens vendus, pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront en requérir l'inscription au bureau des Hypothèques de Figeac, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable, A Figeac, le 42 juin mil huit cent soixante-neuf.

VIVAL, avoué poursuivant.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

PREFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Belfort.

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 97.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune de Belfort, le sieur Maynard (Alexandre), a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 97.

SAVOIR :

11 ares 70 centiares de terre, moyennant la somme de cinq cent cinquante francs, ci..... 550 »

Cahors, le quinze juin mil huit cent soixante-neuf.

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur, Signé : LARRIÈRE.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors

Commune de Belaye.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 2^e classe, numéro 12, de Fargues à la ligne numéro 15, partie comprise dans la commune de Belaye.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Belaye donne

avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 12, de Fargues à la ligne numéro 15, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4, de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jour'hui, seize janvier mil huit cent soixante-neuf, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du seize au vingt-trois juin courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Belaye, le 16 juin mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : BERCEGOL.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors

Commune de Fargues.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de 2^e classe, numéro 9, de Fargues au chemin de grande communication numéro 15, partie comprise dans la commune de Fargues.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public

Le Maire de la commune de Fargues donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 9, de Fargues au chemin de grande communication, numéro 15, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante et un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jour'hui au Secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du 16 au 23 juin inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie de Fargues, le seize juin mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : AUTEFAGE.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Etude de M^e Lagraville.

D'un jugement rendu par le tribunal de Gourdon en date du 8 juin 1869, Marie Boucasse a été séparée de Biens d'avec son mari Pierre Soubirou.

(Extrait du Gourdonnais du 10 juin.)

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Laytou

SPÉCIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetables et véritablement incombustibles.

Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons; les

tablettes en sont en fer, et une caisse isolée préserve de l'incendie les billets de banque, titres au porteur et objets qu'elle renferme.

Suivent les prix par modèle et les conditions de paiement :

Table with 4 columns: Number of coffers, Price per unit, Payment terms, Total price. Rows include 1 comptant, 2 id., 3 id., 4 id.

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %. Pour souscrire s'adresser à M. A. Laytou, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — Prix MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

On demande

Des ouvriers serruriers S'adresser à M. E. Cignac, serrurier, successeur de M. M. Rabelle, maison Malvy, boulevard Sud, en face la Gendarmerie.

LÉON GAMBETTA

Statuette en terre cuite

en vente chez M. Calmon, sculpteur à Cahors, boulevard Nord.

Le propriétaire gérant : LAYTOU

Certifié par l'imprimeur-Gérant sousigné. Cahors, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. Le Maire,

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL, Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volantes, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Galeries Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

3 mois 12 fr. LE TEMPS 6 mois 34 fr.

Un an : 68 fr.

edacteur en chef : A. NEFFTZER.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 10, Paris.

AVIS

Les filles Cabanes, nées Valéry, donnent avis qu'elles continuent le commerce des bois de chauffage et des eaux de Miers et de Cransac, depuis longtemps exploitées par leurs parents. Elles sont en mesure de fournir du bois sec en toute saison. Elles feront tous leurs efforts pour justifier la confiance qu'on voudra leur accorder. S'adresser à la maison paternelle : au Pont-neuf.

GRANDE ET BELLE MAISON MEUBLÉE

49, rue de Grenelle-St-Germain, 49

Vastes appartements, Chambres et jouissance d'un grand jardin. Les familles et MM. les ecclésiastiques y trouveront une bonne table bourgeoise à des prix modérés.

Cette Maison est tenue par une famille du Midi.

MESSAGERIES

BLADANET ET C^{ie}

A partir du 15 mai courant,

SERVICE DIRECT ET JOURNALIER

De Cahors à Figeac, à grande vitesse, prix modérés.

Bureaux : à Cahors, Café Valéry; à Figeac, Hôtel Rougiès, rue d'Aujou. Départ de Cahors : à 4 h. du soir, arrivée à 9 h. du s. Départ de Figeac : à 5 h. du soir, arrivée à 8 h. du s.

A VENDRE

UN BEAU ET SOLIDE BILLARD

avec tous ses accessoires

S'adresser à Mademoiselle FANNY JACQUET, Café de Paris.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le premier Octobre prochain, un vaste Jardin, sis à Cahors, quartier St-Claire, avec Maison, cuisine, cave, terrasse, arbres fruitiers, vigne, bassin, eau du château-d'eau. S'adresser à M. Bourdon, professeur au Lycée.

Eaux Minérales de CRANSAC

(Station de chemin de fer) Près et par AUBIN (Aveyron).

Calcareo-magnésiennes sulfatées et ferro-magnésiennes, souveraines contre les maladies du foie, gastralgies, fièvres intermittentes rebelles. Les eaux de la source basse étant inaltérables, peuvent être expédiées en toutes saisons et au delà des mers. Caisse de 30 bouteilles capsulées, 18 fr. 20 bouteilles, 14 fr. S'adresser à Cransac à M. Dupuy, régisseur; à Paris, dans les principales pharmacies et dépôts d'eaux minérales. Etablissements de bains dans le parc des eaux-Etuves naturelles.

PATE ET SIROP

DE

BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS

Des contrefaçons blâmables exécutées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en paquets portant la signature et le contre.



151, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.

A VENDRE

UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :

Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement, Source d'eau vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n° 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M^{me} veuve FOURGOS, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors. Toutes facilités pour le paiement.